

**VILLE DE MARCHIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 01 avril 2026**

<p>Nombre de Conseillers En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 0 Présents : 27 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-six, le premier avril à dix-neuf heures</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de MARCHIENNES s'est réuni en salle du conseil sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire de la Commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins 5 jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 29/03/2026 <u>Date d'affichage</u> 29/03/2026</p>	<p><b><u>ETAIENT PRESENTS :</u></b> Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Raymond WOLICKI, Régis NOTOT, Eric RENARD, Antoine HALLUIN, Fabrice HOURIEZ, Jean-Claude LEYNAERT, Eloi LEMAIRE, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Cathy NOTOT-GOS, Catherine KOPEC, Frédérique FERREIRA, Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Sandrine SPARTY, Dominique LUPINO, Gwendoline GARCIA, Agathe MASTROMONACO, Pascale LECLEIRE, Christine MASSET</p> <p><b><u>ETAIENT ABSENTS :</u></b> 0</p> <p><b><u>ONT DONNÉ PROCURATION :</u></b> 0</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice</p> <p><b><u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</u></b> Mme Agathe MASTROMONACO</p>

**Délibération n° 2026/29/CM/ND**

**Objet : Désignation des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée (SICAEI)**

**Préambule**

*Le Syndicat intercommunal d'aide à l'enfance inadaptée (SICAEI) a pour vocation l'aide à l'enfance inadaptée. Il subventionne des associations, aide financièrement des particuliers pour l'achat de matériels adaptés (fauteuils roulants, ordinateurs, aménagement de domicile). Il engage également des programmes de construction et d'extension de bâtiments mis à disposition d'associations accueillant des personnes handicapées telles que l'Association de Parents et Amis de Personnes déficientes Intellectuelles et l'Association des Paralysés de France.*

Conformément aux statuts du syndicat, chaque commune doit désigner en son sein :

- 2 représentants titulaires,
  - 2 représentants suppléants,
- appelés à siéger au comité syndical.

*Ces représentants participent aux décisions relatives au fonctionnement du syndicat, à son budget, aux orientations stratégiques.*

*L'assemblée délibérante est sollicitée afin de se prononcer sur la désignation de ses représentants, dans le cadre du renouvellement du conseil municipal consécutif aux élections municipales*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée ;  
**Vu** le partenariat liant la commune au Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée depuis 2001 ;  
**Vu** les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée prévoyant la représentation des communes au Comité Syndicat par 2 délégué(e)s titulaires et 2 délégué(e)s suppléants ;

**Considérant** que le renouvellement du conseil municipal à la suite des élections municipales impose de procéder à la désignation des représentants de la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1 :** de désigner en qualité de déléguées titulaires représentant la commune au Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée ;

- Mme Catherine KOPEC
- Mme Frédérique FERREIRA

**Article 2 :** de désigner en qualité de délégués suppléants représentant la commune au Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée ;

- M. Régis NOTOT
- Mme Dominique LUPINO

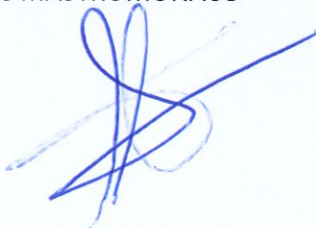
**Article 3 :** de transmettre la présente délibération au Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée, à la Préfecture et aux services municipaux concernés.

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

**Vote du Conseil Municipal :** Unanimité  Majorité   
Pour : 27 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Certifié conforme,  
Ainsi fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

La secrétaire de séance,  
Conseillère municipale  
Agathe MASTROMONACO



Le président de séance,  
Le Maire,  
Claude MERLY

